

**Collision au sol avec un avion en stationnement**

<b>Aéronef</b>	Avion Piper PA 28-161 immatriculé F-GFGX
<b>Date et heure</b>	Vendredi 1 <sup>er</sup> avril 2011 à 18 h 30 <sup>(1)</sup>
<b>Exploitant</b>	Club
<b>Lieu</b>	Aérodrome d'Albertville (73)
<b>Conséquences et dommages</b>	Avion fortement endommagé

<sup>(1)</sup>Heure locale.**CIRCONSTANCES**

Au retour d'un vol local d'une trentaine de minutes, la pilote seule à bord roule vers la station essence de l'aérodrome. Elle arrête l'avion devant la pompe sur une partie bétonnée de l'aire de trafic, face à une ligne d'avions stationnés dans l'herbe. Au cours de la séquence d'arrêt du moteur, l'avion continue d'avancer puis entre en collision avec un DR 400 stationné dans l'herbe.

La pilote explique que, conformément à la check-list « arrêt moteur », elle a effectué un essai de coupure des magnétos. Pendant cette opération, elle a focalisé son attention sur le régime moteur et ne s'est pas aperçue que l'avion avançait.

La check-list présente dans l'avion prévoyait le serrage du frein de parc avant la coupure du moteur. La pilote ne se souvient pas si elle a appliqué cette procédure lors de son arrêt devant la pompe. A cet endroit, le taxiway est en légère déclivité. L'examen du système de freinage n'a pas révélé d'anomalie.

La pilote détient une licence PPL(A) de 1998. Elle totalisait 300 heures de vol dont 250 sur type, une heure sur type dans les trois mois précédents et aucune dans les vingt-quatre heures précédentes.

Les conditions météorologiques étaient les suivantes : ciel clair, vent calme, visibilité 6 km, température 21 °C, QNH 1024 hPa.

**CONCLUSION**

L'accident est dû à la non-détection du mouvement de l'avion par la pilote lors de la procédure d'arrêt du moteur. L'application incomplète d'une check-list a engendré l'oubli de serrage du frein de parc.